

**Coordonnées**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Pour les mineurs, nom/prénom d'un responsable légal : _____

Qualité : Père – Mère – Tuteur

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Adhésion annuelle à l'association :Cépetois : 8€ Extérieurs : 16€ **Inscription** : Cours collectif tous niveaux/semaine*. Tous les cours sont dispensés par un professeur ayant des Diplômes d'Etat, DE ou EAT (danse & chant)

*Calendrier scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires, possibilité de rattraper les cours non effectués sur un autre cours collectif

Indiquer votre choix

Jours / Horaires*	Durée	Public	Activité	Tarif	
				Annuel	Trimestre
Vendredi 18H00/18H55	55 min	CM1/CM2/6ème/5ème	Street Jazz Hip Hop	<input type="checkbox"/>	144€ / 49€
Vendredi 19H00/19H55	55 min	Pré-ados/ados (+8 ans)	Chant (coaching vocal)	<input type="checkbox"/>	144€ / 49€
Samedi 9H00/9H55	55 min	Adultes (+14 ans)	Ragga dance hall	<input type="checkbox"/>	144€ / 49€
Samedi 10H00/10H45	45 min	GS (maternelle)	Danses du monde	<input type="checkbox"/>	138€ / 47€
Samedi 10H50/11H35	45 min	CP/CE1/CE2	Street Jazz Hip Hop	<input type="checkbox"/>	138€ / 47€
Samedi 11H40/12H25	45 min	CP/CE1/CE2 NEW	Classique/Contemporain	<input type="checkbox"/>	138€ / 47€
Dimanche 9H10/9H55	45 min	PS/MS (maternelle)	Danses du monde	<input type="checkbox"/>	138€ / 47€
Dimanche 10H00/11H25	85 min	Adultes NEW	Chant (coaching vocal)	<input type="checkbox"/>	180€ / 61€
Dimanche 11H30/12H25	55 min	Adultes (+14 ans)	Danse contemporaine	<input type="checkbox"/>	144€ / 49€

Remises :

Tarif remisé sur les 2ème et 3ème cours collectifs ou pour les membres d'une même famille (même foyer fiscal)

- 15€/an ou 5€/trimestre pour le 2nd cours
- 21€/an ou 7€/trimestre pour le 3^{ème} cours

Réservé Association	
Ville	C €
Adhésion	1 2
Cours	1 2 3 4 5 6 7 8 9
Certificat	O N
Paiement	A T S
Tarif	1 2 3

*sous réserve de confirmation des jours et horaires définitifs en octobre 2017.

Synthèse des paiementsPrix de l'adhésion : _____ € Soit 1^{er} chèque de _____ € encaissé en octobre (comprend l'adhésion)Mode paiement choisi : Annuel Trimestre 2nd chèque de _____ € encaissé en janvierActivité(s) choisie(s) : _____ Prix : _____ € 3^{ème} chèque de _____ € encaissé en avril Banque : _____

_____ Prix : _____ € Nom et Prénom autre(s) adhérent(s) même famille : _____

_____ Prix : _____ € Nom inscrit sur les chèques (si différent adhérent) : _____

Signature

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association (figurant au verso) et j'en accepte les conditions.
- En tant qu'adhérent ou représentant légal, j'autorise l'association *Cépet Musique et Danse* à filmer, prendre des photos, interviewer (autorisation figurant au verso).
- Je fournis l'intégralité du règlement annuel. Dans le cadre d'un paiement au trimestre, j'ai bien pris note que les chèques seront encaissés en octobre, janvier et avril.
- Je fournis un certificat médical autorisant l'adhérent à pratiquer l'activité choisie (danse). A défaut l'accès au cours pourra m'être refusé sans remboursement.
- En tant que représentant légal, j'autorise l'adhérent cité ci-dessus à participer aux activités de l'association *Cépet Musique et Danse*.

Date : ____ / ____ / ____ Signature :

cepetmusiquedanse@gmail.com

conformément à la loi "informations et liberté", vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données qui vous concernent

CEPET MUSIQUE ET DANSE - 1 Lotissement le Serpolet - 31620 CEPET



Règlement intérieur

Cépet Musique et Danse est une association loi 1901. Cette association est gérée par des membres bénévoles. Le règlement intérieur ci-après décrit le fonctionnement interne lors des activités et doit être respecté par tous ses adhérents et membres.

L'adhésion à l'association est annuelle. La participation aux activités proposées est exclusivement réservée aux membres cotisants à l'association.

Les inscriptions aux cours collectifs pendant la période scolaire sont annuelles et faites dans la limite des places disponibles.

Cours : L'horaire indiqué pour les cours est l'horaire de début du cours. La ponctualité est demandée, qu'il s'agisse de cours collectifs ou individuels.

Si le retard est supérieur à 15 min, l'accès au cours peut être refusé. Les heures et jours indiqués en cours collectifs sont susceptibles d'être modifiés ou annulés.

Concernant les cours individuels : tout cours annulé à l'initiative de l'élève participant moins de 48h avant le RDV convenu, sera dû.

Règlement des cotisations : Le paiement intégral des cotisations annuelles est fourni à l'inscription et les chèques sont encaissés selon le planning prévu par l'association. Le règlement annuel des cotisations est accepté pour les cours collectifs.

Chaque adhérent dispose d'un cours d'essai par discipline, uniquement pour les cours collectifs de la période scolaire.

Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de ce cours d'essai. Par la suite aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Certificat médical : un certificat médical d'aptitude à l'activité choisie (danse) est impératif. Il doit être fourni au plus tard à l'issu du cours d'essai.

A défaut l'adhérent peut se voir refuser l'accès au cours. Sur justificatif médical stipulant l'interdiction de la pratique de l'activité concernée, l'association propose un avoir (du trimestre d'arrêt non entamé) pour la personne, utilisable sur l'ensemble des activités de la saison en cours.

Respect des locaux : Pour les activités en salle à la maison des associations, le port de chaussures à semelles blanches et propres sont obligatoires, à défaut l'accès de la salle se fera en chaussettes ou pieds nus.

Il est demandé de garder les lieux propres après utilisation, interdiction de fumer, l'accès aux salles est exclusivement réservé aux adhérents de l'activité concernée. Les accompagnants n'ont pas accès aux salles. L'association décline toute responsabilité quant aux vols dans les lieux.

Veiller à ne pas laisser d'objets de valeur.

Tout non-respect de l'une de ces règles ou en cas de non-respect vis-à-vis des professeurs ou autre membre de l'association, pourra entraîner l'exclusion d'un ou de tous les cours sans remboursement des paiements effectués.

Autorisation individuelle

d'être filmé(e), photographié(e) et/ou interviewé(e)

J'autorise les membres du bureau de l'association *Cépet Musique et Danse* pour sa communication (site internet, revue interne, newsletter, article de presse) à* :

- me filmer (ou l'enfant cité précédemment pour les mineurs),
- me photographier (ou l'enfant cité précédemment pour les mineurs),
- m'interviewer (ou l'enfant cité précédemment pour les mineurs),
- utiliser mon image (ou l'enfant cité précédemment pour les mineurs),
- diffuser le nom de l'adhérent (ou l'enfant cité précédemment pour les mineurs).

(* Rayez les mentions inutiles, le cas échéant)

En conséquence, j'autorise *Cépet Musique et Danse*, à **fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public** les films, les photographies pris(es) dans le cadre de la présente et/ou les paroles que j'ai prononcées dans ce même cadre, dans une durée limitée à 5 ans à partir de la date de signature du présent document.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews objets de la présente dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.